

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. CONNANGLE Sylvain, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain ROOY.

Représentés : Mme Christelle CHATEAUNEUF donne procuration à M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Béatrice FEYTOUT donne procuration à M. Frédéric GAUTHIER.

Absences : Mme Coraline ROTH.

M. BOUSQUET Jean-Christophe est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- La convention mutuelle santé CDG24

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2025 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Bilan 2024 du Restaurant Scolaire et du Restaurant du Centre de Loisirs

Les dépenses alimentaires du restaurant scolaire s'élèvent à **35 685.80 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **33 392.10 €** avec un total de **14 679** repas servis.

Aux dépenses du restaurant scolaire, s'ajoute les repas fournis à la crèche La Petite Ourse. Il a été préparé **774** repas pour un montant de **1 780.20€**.

Les dépenses alimentaires du restaurant du centre de loisirs s'élèvent à **13 848.85 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **12 047.40 €** avec un total de **5 238** repas servis.

➤ Bilan 2024 du service des titres sécurisés

En 2024, le service a reçu **1158** demandes de CNI et **688** demandes de Passeports. Au total, le nombre de titres remis s'élève à **1928**.

➤ Convention fourrière 2025 SPA

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention fourrière pour l'année 2025. En contrepartie des services rendus, la commune versera une cotisation afin de participer au frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière. L'indemnité est fixée à 1.05 € par habitant pour l'année 2025 révisable annuellement au regard de l'évolution des coûts (fais vétérinaires, nourriture, essence, salaires).

➤ Emploi CDD Service Animation

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent au service animation dans le cadre d'un contrat en CDD à compter du 06 mars 2025 et jusqu'au 31 juillet 2025 pour une durée hebdomadaire de 20h00.

➤ Appel d'offres emprunt agrandissement gymnase Fernand Mourgues

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 255 000 € HT environ et d'un emprunt à court terme afin de financer le FC TVA.

Monsieur Le Maire est chargé de consulter les établissements bancaires pour le financement de ces 2 emprunts.

➤ Logement N°4 – 9 avenue du Périgord et demande de subvention à la CAB

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre de fond de concours afin de réaliser divers travaux au logement N°4 – 9 avenue du Périgord.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Mr Le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

➤ Convention mutuelle santé CDG 24

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit une nouvelle obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer au financement de la mutuelle santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG a l'obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux, qui lui auront donné mandat, un contrat collectif conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Le CDG 24 a dès à présent lancé les travaux d'expression des besoins pour la sélection d'un organisme d'assurance. Une mutualisation de la procédure avec les Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine est envisagée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donnent mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- Autorisent le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

➤ Date d'ouverture du camping

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le camping municipal du 01 mai 2025 au 30 septembre 2025.

➤ Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 16 décembre 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du Conseil Communautaire de la CAB du 16 décembre 2024.

➤ Rapports des commissions

Prochain Conseil Municipal le 05 mars 2025

La séance est levée à 20h17

Le Maire

DELTEIL Pascal

Le Secrétaire de Séance

BOUSQUET Jean-Christophe